



## RÈGLEMENT CONCOURS EXPOSITION DÉCLIC PHOTO 2027

### Art 1 : Organisateur :

L'association CARLUS PHOTO organise une manifestation intitulée DÉCLIC PHOTO composée de plusieurs expositions et concours photographiques.

### Art 2 : Dates et lieu DÉCLIC PHOTO :

Les 13 et 14 mars 2027, salle socioculturelle à CARLUS 81990.

### Art 3 : Exposition des photos concours DÉCLIC PHOTO :

L'ensemble des photos proposées aux concours fait l'objet d'une exposition sur site à CARLUS, salle socioculturelle avec deux espaces dédiés, l'un sur le thème imposé du concours et l'autre sur l'inspiration libre.

### Art 4 : Conditions générales de participation aux concours :

- Les 2 concours sont ouverts à tous **les photographes amateur** ; ne peuvent concourir, ni les photographes professionnels ni les micro-entrepreneurs dont les revenus principaux sont issus du monde photographique (sauf dérogation du bureau CARLUS PHOTO).
- Les participants aux concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image,
- Dans le cas où 2 séries (thème) ou 2 photos (inspiration libre) d'un même candidat étaient retenues par le jury, ou bien si les photos d'un même participant étaient primées à la fois en thème et en libre, le jury se réserve le droit de ne retenir qu'un seul choix,
- Les images générées par intelligence artificielle ne sont pas acceptées,
- Les photos ne doivent pas être signées.

### Art 5 : Concours thème imposé :

**Thème : "Graphisme dans la Nature". Une série de 4 photos.**

Chaque participant peut présenter jusqu'à 8 photos sur le thème, mais dans 2 séries différentes. Le ou les séries candidates peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

Les trois meilleures **séries** sont récompensées.

### Art 6 : Concours d'inspiration libre :

Aucun thème n'est imposé, l'inspiration est totalement libre. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc. Chaque participant doit proposer **un nombre pair** de photos, au **minimum 2 photos** et au maximum 8 photos, afin de maximiser l'occupation des grilles et éviter de refuser des candidats faute de places disponibles.

Les trois meilleures **photos** du concours sont récompensées.

### Art 7 : Nombre de photos :

Chaque participant peut présenter de 2 à 8 photos sur l'ensemble des 2 concours, le nombre total de photos proposées ne pourra en aucun cas excéder 8.

### Art 8 : Limites d'exposition :

Le nombre total de photos participant aux concours est limité à 380. Les photos retenues le sont selon la date d'arrivée des inscriptions.

### Art 9 : Tarifs de la participation aux concours :

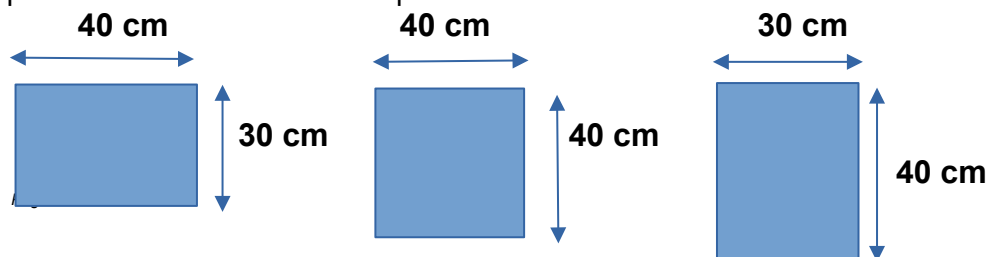
| Tarifs concours | Thème 1 série / 4 photos | Inspiration libre                            |
|-----------------|--------------------------|--|
| Tarif           | 10 €                     | 2.50 € par photo avec un minimum de 2 photos |
| Tarif étudiant  | 6 €                      | 1.50 € par photo avec un minimum de 2 photos |

Tarif étudiant appliqué sous réserve de présentation de justificatif.

Paiements acceptés : Chèque rédigé à l'ordre de CARLUS PHOTO, espèces, virement bancaire

#### **Art 10 : Présentation des œuvres et format d'exposition :**

Les dimensions maximales du format d'exposition, d'encadrement, sont de 40 cm pour le grand côté et de 30/40 cm pour le petit côté. A l'intérieur de l'encadrement, le format de la photo est libre. Tout format supérieur sera refusé à l'installation.



#### **Art 11 : Accrochage des œuvres et vernissage :**

L'accrochage sera réalisé le vendredi 12 mars de 17 h à 18 h ou le samedi 13 mars entre 8 h 30 et 10 h, par l'exposant lui-même, sur une grille, avec les éléments d'accroches (2 chaînes et 4 crochets) fournis par l'organisation.

Le vernissage se déroulera le samedi 13 mars à 18 h 30.

#### **Art 12 : Inscription :**

Les exposants doivent renvoyer la fiche d'inscription avant le **28 février 2027**. La date de réception de la feuille d'inscription par mail ou courrier postal fera foi. Aucune dérogation ne sera acceptée après cette date. Toute demande d'inscription non accompagnée de son règlement (chèque, espèce ou virement bancaire) ne pourra être prise en compte. Un accusé de réception sera envoyé récapitulatif de l'ensemble des modalités de participation.

#### **Art 13 : Résiliation ou annulation :**

Pour les exposants inscrits à DÉCLIC PHOTO, aucun remboursement ne sera réalisé après le 28 février 2027, date de clôture des inscriptions, sauf raisons impérieuses.

CARLUS PHOTO ne pourra être tenu responsable de l'annulation de l'exposition / concours pour cas de force majeure. Dans ce cadre là, les frais d'inscriptions pourront néanmoins être intégralement remboursés.

#### **Art 14 : Jury :**

Le jury, présidé par l'invité d'honneur Eric EGEA, est composé de 3 juges photographes indépendants, il désignera souverainement les gagnants.

#### **Art 15 : Prix et remise des prix :**

Les 2 concours sont dotés de 3 prix chacun : Déclic d'Or, d'Argent et de Bronze, auxquels se rajoute un prix Coup de Cœur du jury. La valeur totale des prix y compris le marathon, s'élève à 800 € environ. Les vainqueurs des Déclic d'Or et d'Argent se verront offrir notamment une photo de l'invité d'honneur.

La remise des prix se déroule le dimanche 14 mars à 17 h 30.

#### **Art 16 : Décrochage :**

Le décrochage des photos se fera le dimanche 14 mars à partir de 18 h après la remise des prix, par l'exposant lui-même.

#### **Art. 17 : Utilisation des photographies :**

Les gagnants des concours autorisent l'association CARLUS PHOTO à utiliser leur photo ou série photos dans le seul cadre de la promotion de DÉCLIC PHOTO ; la diffusion est réalisée sur le site internet de la manifestation, les réseaux sociaux et les articles de presse.

#### **Art 18 : Déontologie :**

Chaque participant déclare être l'auteur des photos proposées. Toutes les photos présentées devront respecter les droits à la propriété intellectuelle des tiers ainsi que l'ensemble des législations en vigueur, notamment le droit à l'image des personnes photographiées. CARLUS PHOTO ne peut être tenu responsable en cas de non respect de ces lois par le photographe.

L'organisation se réserve le droit de refuser les photos ayant un caractère diffamatoire, pornographique, misogyne, raciste, homophobe, xénophobe, discriminatoire, violent et dégradant pour les personnes.

**Art 19 : Responsabilité :**

Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'organisation ; il appartient à chaque exposant de se garantir s'il le souhaite. L'organisation ne peut être tenue pour responsable de toutes dégradations, casses ou vols survenus pendant la durée de la manifestation.

**Art 20 : Divers :**

L'évènement DÉCLIC PHOTO est une exposition concours en direction des amateurs. En dehors des professionnels invités ou partenaires, la vente de photos reste sous la seule responsabilité de chacun des exposants.

**Art 21 : Acceptation du règlement :**

La participation aux concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

**Tout non respect du règlement constaté dans les éditions précédentes fera l'objet de l'annulation de la candidature.**

Tout dossier incomplet et/ou ne respectant pas les consignes de présentation ne sera pas pris en compte.

Ce règlement peut être consulté sur le site <https://www.carlus-photo.fr/Déclic-Photo/>

**Art 22 : Modalités de participation :**

Retourner la fiche d'inscription CONCOURS EXPOSITIONS DÉCLIC PHOTO 2027 impérativement avant le 28 février 2027, accompagnée du règlement correspondant à :

CARLUS PHOTO  
Chez Mme Renée GATIMEL  
20 Route de Terssac 81990 CARLUS

Pour toute demande d'informations complémentaires :

Contactez CARLUS PHOTO : [photocarlus@gmail.com](mailto:photocarlus@gmail.com)

ou la page « contacts » du site CARLUS PHOTO : <https://www.carlus-photo.fr/>

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR NORD MIDI PYRENEES  
ALBI VERDIER  
Tel. 0563361125 Fax. 0563540814

14/12/2023  
00533

Intitulé du compte

ASSOC. CARLUS-PHOTO  
MAIRIE  
81990 CARLUS

**Domiciliation**

| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
|-------------|--------------|------------------|---------|
| 11206       | 20033        | 00930843261      | 47      |

IBAN FR76 1120 6200 3300 9308 4326 147

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP812



FICHE INSCRIPTION 2027  
CONCOURS EXPOSITION DÉCLIC PHOTO

NOM :  
Prénom :  
NOM auteur :  
Adresse :  
Téléphone : E-mail :  
Facebook : Instagram :  
Êtes-vous adhérent à une Fédération, un Club, une École, autre ? Si oui,  
merci de préciser :

**Dans quelle catégorie présentez-vous votre série ?**

Je participe au **Concours inspiration libre** / 2 photos minimum / 8 maximum / nombre pair

Nombre de photos :

Je participe au **Concours Graphisme dans la Nature** / 1 ou 2 série de 4 photos

Nombre de séries :

Titre série 1 :

Titre série 2 :

Total général des photos / inspiration libre + graphisme :

Montant du règlement : Virement  Espèces  Chèque

Je confirme être l'auteur des photos présentées

J'atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement de DÉCLIC PHOTO  
Concours 2027

Je certifie sur l'honneur de ne pas être un photographe professionnel.  
Si je suis inscrit en tant que micro entrepreneur pour une activité liée au  
monde de la photographie :  
N° SIRET :

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

**Date :**

**Signature :**